

Réf: Dossier N° 193850

## Avis de constitution

### SOCIETE « SOCIETE INTERNATIONALE LUXE IMMOBILIER & BTP » en abrégé « SILI & BTP »

Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY, ANGRE 8ème TRANCHE, Lot N°664, Ilot N°664, 18 Boîte Postale 1702 ABIDJAN 18 (République de

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du v09/02/2023 reçus par Me KOUAME KOFFI ATHANASE, NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 21/02/2023, il a été constitué une SAS P aux SOCIETE « SOCIETE INTERNATIONALE LUXE IMMOBILIER & BTP » en abrégé « SILI & BTP »

La société a pour objet, principalement en République de COTE D'IVOIRE et à l'étranger, c'est-à-dire sur le territoire de tous les états membres de l'OHADA et partout où besoin sera

:

- la construction immobilière et la rénovation ;
- tous travaux de bâtiments, tous travaux publics et le génie civil ;
- l'achat en vue de la construction-vente et la revente de tout terrain ;
- les mobiliers de bureau ;
- l'achat et la vente de matériels médicaux ;
- l'import-export de tous produits ;
- toutes opérations de commerce ;
- l'électricité générale ;
- la plomberie ;
- la climatisation ;

Et généralement toutes prises de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés ou groupements, ou dans toutes affaires industrielles, commerciales et financières, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières nécessaires à l'accomplissement dudit objet, pouvant s'y rattacher directement ou indirectement ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY, ANGRE 8ème TRANCHE, Lot N°664, Ilot N°664, 18 Boîte Postale 1702 ABIDJAN 18 (République de

**M GRELIER JACQUES HENRI (PRÉSIDENT)**

**Mme ABDON N'GUESSAN ISABELLE GRÂCE (DG)**

**n°CI-ABJ-03-2023-B16-00035 du 03/03/2023 au Tribunal du Commerce**

**99 ans**

**n°18720/GTCA/RC/2023 du 03/03/2023**

